

(1)

(N^o 99.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER 1858.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Demande du sieur Théodore-Adolphe-Réné-Rosalie HETTEN DE MONTALEMBERT.

Rapport fait, au nom de la Commission, par M. DE PAUL.

MESSIEURS,

Par pétition datée de Bruxelles, le 13 mai 1854, et renouvelée le 1^{er} mai 1857, le sieur Théodore-Adolphe-Réné-Rosalie Hetten sollicite la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire, né à Wurtzbourg (Bavière), le 16 septembre 1818, de parents étrangers, habite la Belgique depuis sa plus tendre enfance et a été élevé à Louvain. En 1836, il entra comme surveillant dans le corps des ponts et chaussées, et satisfit aux lois sur la milice en servant, pendant deux ans, dans le 2^{me} régiment de chasseurs à pied. Après avoir obtenu un congé illimité, il fut replacé dans le corps des ponts et chaussées, auquel il est encore attaché aujourd'hui en qualité de conducteur en disponibilité. Cependant, le Ministre des Travaux publics lui fait connaître aujourd'hui qu'il se verra forcé de provoquer sa démission, s'il ne justifie pas de sa qualité de Belge.

Toutes les autorités consultées donnent les renseignements les plus favorables sur la conduite et la moralité du pétitionnaire, lequel n'a jamais connu d'autre patrie que la Belgique, qu'il sert depuis plus de vingt ans. Si la naturalisation lui était refusée, il se verrait forcé, dans un âge déjà avancé, de se faire bien difficilement une nouvelle carrière.

En conséquence, votre commission est d'avis qu'il y a lieu d'accorder au sieur Hetten la faveur qu'il sollicite.

Le Rapporteur,

A. DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.